



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 09/2018 :

#### **Demande de crédit de CHF 29'000.- pour la transformation des bureaux du centre Communal d'Entretien (CCE)**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 28 mai 2018 avec Mme la Syndique Louise Schweizer, Mr. Le Municipal Patrick Hübscher et notre boursière communale Mme Odette D'Onofrio Vuille, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres de la Municipalité et la boursière pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

**Budget :** Le montant du préavis (CHF 29'000.-) résulte de l'obtention d'offres d'entreprises de la région.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement s'effectue sur 10 ans.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 09/2018 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 09/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 29'000.- pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE) ;
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir cet objet sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 4 juin 2018

**Demande de crédit de CHF 29'000.- pour la transformation des bureaux du centre Communal d'Entretien (CCE)**

---

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Rapporteur